



**HAL**  
open science

# ”D’une part” et ”d’autre part” dans les coutumiers normands : entre corrélation et théâtralisation du dispositif juridique

Mathieu Goux

► **To cite this version:**

Mathieu Goux. ”D’une part” et ”d’autre part” dans les coutumiers normands : entre corrélation et théâtralisation du dispositif juridique. Mathieu Goux; Pascale Mounier. La corrélation en diachronie longue (1450-1800). Phrase, texte et discours, Honoré Champion, pp.155-172, 2023, (Linguistique historique), 9782745359452. halshs-04129810

**HAL Id: halshs-04129810**

**<https://shs.hal.science/halshs-04129810v1>**

Submitted on 1 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# La corrélation en diachronie longue (1450-1800)

Phrase, texte et discours

Sous la direction de Mathieu Goux et Pascale Mounier



HONORÉ CHAMPION  
PARIS

*D'UNE PART ET D'AUTRE PART*  
DANS LES COUTUMIERS NORMANDS :  
ENTRE CORRÉLATION ET THÉÂTRALISATION  
DU DISPOSITIF JURIDIQUE

**INTRODUCTION**

Notre contribution s'intéresse à un phénomène de corrélation paratactique, ou encore à une séquence discursive à marques paradigmatiques, le couple *d'une part / d'autre part* et ses variantes (*d'une part, de l'autre / d'autre*), au sein d'un corpus de coutumiers normands en diachronie longue. Ce schème corrélatif, qui a à l'origine un emploi spatial permettant de scinder l'espace en deux parties (voire davantage, comme nous le verrons ci-après), s'est depuis émancipé et s'est orienté, par métaphore, vers un emploi textuel. Il permet de faire se confronter dans l'énoncé plusieurs arguments ou plusieurs éléments déconnectés de toute spatialité à proprement parler. Les exemples contemporains témoignent de ces emplois que l'on peut appeler sans mal « corrélatifs » dans la mesure où *d'une part* implique l'apparition d'un second élément, et réciproquement :

1. Pour deux raisons au moins. *D'une part*, c'était façon de t'obliger à prendre mon parti en te révélant ce « drame » de mon enfance qui avait de bonnes chances de m'attirer ta sympathie et, disons-le, de te contraindre à m'aimer ; *d'autre part*, je m'instaurais ici le maître du jeu<sup>1</sup>.

Ces marqueurs ont fait l'objet, dans la littérature récente, d'un certain nombre d'études tant en synchronie<sup>2</sup> qu'en diachronie<sup>3</sup>, souvent en

---

<sup>1</sup> Grégoire Bouiller, *Le dossier M. Tome 2*, Paris, Flammarion, 2018, p. 730.

<sup>2</sup> Pascal Montchaud, « Reciprocal connection in French », dans *Young Minds vs. Old Questions in Linguistics: 14 Proceedings of the Fourth Central European Conference for Linguistics*, A Bondaruk, A. Bloch-Rozmej, W. Malec, et S. Zdziebko (dir.), Lublin, The Institute of East-Central Europe and the John Paul II Catholic University of Lublin, 2015, p. 139-155 ; Catherine Schnedecker, « Aspects morpho-sémantiques de la "corrélation" : les séquences discursives à "marques paradigmatiques" », *Travaux de linguistique*, n° 74, 2017, p. 81-108.

<sup>3</sup> Bernard Combettes, « Locutions temporelles, locutions spatiales en corrélation, deux évolutions différentes », dans *La Connexion corrélatrice. De la phrase au discours*, A. Roig et C. Schnedecker (dir.), Paris, Garnier, 2021, p. 15-46.

association avec le couple parasynonymique *d'un côté... de l'autre*, qui semble avoir suivi le même schéma général d'évolution, de la découpe spatiale à l'organisation textuelle. Il est intéressant de noter que ces couples ne sont pas nécessairement symétriques : à l'écrit comme à l'oral, il peut arriver que le second voire le premier membre de la dyade soit absent (2a) et que les locuteurs les mélangent (2b<sup>4</sup>). La structure générale est cependant aisément accessible, par la conduite de l'énoncé et par la mise en regard de structures équipollentes ou considérées comme telles, parfois avec l'aide de marques comme *puis* (2a) ou *déjà* (2c) qui closent ou amorcent le processus corrélatif<sup>5</sup>. Dans ces exemples, c'est la symétrie ou le parallélisme qui assure la contexture du schème corrélatif :

- 2a. Il arrive [*d'une part* à intégrer] [*puis* à transmettre un savoir].
- 2b. Des films qui étaient euh [les Quatre cents coups d'un côté] et [d'autre part Hiroshima mon amour].
- 2c. alors aujourd'hui on on fait des graphiques de la douleur | \_ | on peut potentiellement comme infirmière baser ses observations sur des | \_ | outils précis de travail | \_ | ce qui permet ensuite de pouvoir euh | \_ | [*déjà* voir euh une euh | \_ | façon commune de de noter la douleur | \_ | si on a des graphiques avec des annotations précises] et [*d'autre part* d'aller avec des outils de travail qui sont | \_ | clairs qui | \_ | sont euh objectivables chez le médecin] | \_ | dans le but de pouvoir dialoguer pour pouvoir euh adapter une médication de | \_ | ada- euh confortable pour le patient<sup>6</sup>.

La pragmatization de ces marqueurs, du sens spatial à la marque d'intégration textuelle, se rencontre dès le XIV<sup>e</sup> siècle selon Bernard Combettes<sup>7</sup>, bien que les exemples relevés soient ambigus par nature. Il est vrai que la découpe spatiale de l'environnement s'accompagne généralement d'une linéarisation du regard, ce qui débouche sur une organisation en séquences argumentatives ou textuelles. Ainsi, il est difficile dans l'exemple suivant de donner une valeur unique au couple *d'une part... d'autre part*, entre découpe de l'espace et marque d'intégration, les procédures argumentatives étant subordonnées par essence à une spatialisation de la scène décrite :

<sup>4</sup> Catherine Schnedecker, « Aspects morpho-sémantiques... », art. cit., p. 85.

<sup>5</sup> Claire Blanche-Benveniste, *Usages de la langue parlée*, Louvain, Peeters, 2010, p. 176-177 ; Pascal Montchaud, « Marqueurs discursifs vs. corrélatifs : un sous-ensemble commun ? Le cas de *déjà* et de *d'une part* et *d'un côté* », dans *Lexique, grammaire, discours. Les marqueurs discursifs*, G. Dossie et F. Lefevre (dir.), Paris, Honoré Champion, 2017, p. 87-104 et ici p. 94.

<sup>6</sup> Les exemples (2) viennent de C. Blanche-Benveniste, *Usages de la langue parlée*, op. cit., p. 176-177, citée par C. Schnedecker, « Aspects morpho-sémantiques... », art. cit., p. 85.

<sup>7</sup> B. Combettes, « Locutions temporelles... », art. cit.

3. Puis lui [= au cheval] emplissez son râtelier de très bon foin *d'une part*, et de feurre [= paille] d'avoine *d'autre part*<sup>8</sup>.

Cette spatialisation, s'étendant de l'espace concret de la diégèse à l'espace textuel du plan argumentatif, a favorisé la pragmatocalisation de ces marqueurs.

Il est à noter qu'à la différence du couple mettant en jeu le substantif *côté*, le couple *une part / autre part* peut impliquer un troisième membre, introduit par *puis*, *enfin* ou un autre élément de la classe des « adverbess de liaison<sup>9</sup> ». La différence entre les deux substantifs, sur laquelle nous reviendrons au long de cette contribution, avait déjà été repérée par Pierre Péroz : *un côté* « peut être considéré comme préconstruit au sens où son existence est contemporaine [de celle du tout] », tandis que *une part* « résulte d'un partage qui est second par rapport [au tout]<sup>10</sup> ». *Un côté* implique effectivement une symétrisation duelle de l'objet découpé, celui-ci ne pouvant jamais avoir que « deux côtés », alors que *part* autorise une découpe plus fine. Cela a des conséquences importantes, mises notamment en évidence par Bernard Combettes<sup>11</sup>, qui observe que même si les occurrences peuvent parfois être substituées l'une par l'autre, *côté* tend à sérier les unités reliées dans un ordre particulier. Cela en ferait un choix marqué au regard de *part*, qui serait non marqué.

Il reste cependant plusieurs questions regardant l'histoire de ces marqueurs en diachronie longue, que ce soit au sujet de leur pragmatocalisation que de leur emploi en tant que tel dans les textes. Nous proposons d'analyser particulièrement les emplois du couple *d'une part / d'autre part* dans le cadre des discours juridiques, et plus précisément dans le cadre de la coutume de Normandie, dans la mesure où les corpus juridiques semblent être des lieux de choix pour l'étude de ce marqueur corrélatif. En effet, le terme *part* renvoie dans ces textes à une « partie du procès<sup>12</sup> », terme ancien que l'on trouvait déjà en latin. *Pars, partis*

<sup>8</sup> *Le ménager de Paris*, 1390, cité par B. Combettes, *ibid.*, p. 29.

<sup>9</sup> Voir notre article « Ponctuation et connecteurs en français classique. Du reposoir (périodique) à la structure (phrastique) », *Cédille*, n° 19, 2021, p. 127-156.

<sup>10</sup> Pierre Péroz, « "D'une part", "d'autre part" : le partage du dit », dans *Les Corrélatifs anaphoriques*, C. Schneedecker (dir.), Metz, Presses de l'Université de Metz, 1998, p. 61-73 et ici p. 67.

<sup>11</sup> B. Combettes, « Locutions temporelles... », art. cit.

<sup>12</sup> « En procédure, "partie" est le nom donné à l'une et à l'autre des personnes engagées dans un procès civil. Pour les distinguer ont dit le "demandeur" pour nommer la personne qui a pris l'initiative de la procédure et le "défendeur" pour désigner celle d'entre elles contre laquelle le procès a été engagé. » (Serge Braudo, *Dictionnaire du droit privé* (<<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/partie.php>>, mis en ligne en 1996).

désignait tant la partie ou la portion de quelque chose que la cause d'un procès, sans doute d'ailleurs et également à partir d'une métaphore spatiale (*ex altera parte... ex altera autem*, «d'un côté... de l'autre» selon le *Gaffiot*). Cicéron l'emploie notamment dans ses plaidoiries, que ce soit dans son sens premier, spatial, qu'en tant qu'organisateur méta-discursif.

Autrement dit, l'on aurait un chemin de grammaticalisation qui semble régulier et généralisé depuis la langue latine, bien qu'il soit difficile de déterminer précisément quel rôle a pu jouer cet arrière-plan juridique dans le schéma de grammaticalisation en latin. Du reste, il ne semble pas y avoir d'études sur la question<sup>13</sup>. Il n'est cependant pas inintéressant de s'interroger sur l'influence de ces discours de spécialité dans l'évolution du marqueur : en effet, on peut s'attendre à ce que le sens premier, spatial, se maintienne davantage dans les textes. Dans ces discours en effet, *partie* garde un sens fort comme il s'agit d'un terme du vocabulaire juridique, technique et employé comme tel. Du fait de l'ambiguïté propre au terme entre sens spatial et organisateur textuel, on peut néanmoins s'attendre à trouver également des emplois spécifiques, issus de la combinaison particulière de ces différents rôles. C'est ce que nous nous proposons d'étudier plus en détail ici.

Nous mènerons l'étude au sein du corpus ConDÉ, corpus de dix coutumiers normands du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles, étiquetés morpho-syntaxiquement via le système PRESTO et lemmatisés, ce qui autorise des recherches fines dans les textes. Le corpus est accessible via le portail *txm-crisco* et le site officiel du projet<sup>14</sup>. Le corpus a une dimension de 4,5 millions de tokens et a déjà servi à l'exploration et à la mise en place d'une meilleure chronologie du changement concernant l'expression du sujet pronominal<sup>15</sup>, la gestion de la

<sup>13</sup> Du moins, nous n'en avons point trouvées qui évoquent spécifiquement cette expression. Nous renvoyons cependant à Emmanuel Dupraz, «La corrélation dans les textes de loi osques», dans *Anaphore, cataphore et corrélation en latin*, C. Bodelot (dir.), Clermont-Ferrand, Presses de l'Université de Clermont-Ferrand, 2004, p. 55-79, sur les textes de loi osques, même s'il s'intéresse surtout à une perspective comparative avec le latin.

<sup>14</sup> Portail *txm-crisco* <[txm-crisco.huma-num.fr/](http://txm-crisco.huma-num.fr/)>, mise en ligne en 2021 ; Corpus ConDÉ (<<https://www.unicaen.fr/coutumiers/conde/accueil.html>>), mis en ligne en 2021. Nos occurrences ont été récupérées automatiquement, via les formulaires de recherche du portail TXM hébergeant le corpus. Après export des résultats, ceux-ci ont été triés et vérifiés manuellement, pour mettre de côté les occurrences ne correspondant pas à notre objet de recherche, par erreur d'étiquetage du corpus ou pour une autre raison.

<sup>15</sup> M. Goux et Pierre Larrivée, «Expression et position du sujet en ancien français : le rôle de la personne pronominale», dans *Actes du 7<sup>e</sup> Congrès Mondial de Linguistique Française* (CMLF 2020), (<<https://doi.org/10.1051/shsconf/20207803002>>), F. Neveu et al. (dir.), mis en ligne en 2020.

polyphonie<sup>16</sup>, l'établissement des cadres de discours<sup>17</sup>, les phénomènes d'enclise et de proclise<sup>18</sup>, etc. Globalement, et au regard des corpus d'œuvres littéraires, on observe une anticipation du changement linguistique de plusieurs dizaines d'années, sans toutefois observer de bouleversements marquants au regard de l'évolution générale des phénomènes. Le corpus permet de donner une meilleure idée de la diachronie, notamment car les textes juridiques se préoccupent moins des aspects stylistiques que les textes littéraires<sup>19</sup>. En ce sens, il est probable que notre parcours ne donnera pas de nouvelles clés de compréhension quant à l'histoire de ces phénomènes corrélatifs, mais qu'il nous aidera plutôt à préciser les enjeux de la forme au long de l'histoire moderne au sein des coutumiers normands bien entendu, mais également et plus généralement dans l'histoire de la langue française elle-même.

Les coutumiers normands ont du reste cet avantage de proposer, dans leur contenu, énormément de textes jurisprudentiels, et ils portent une grande attention aux arrêts rendus et aux décisions de justice<sup>20</sup>. Ils sont en ce sens propices à l'emploi du marqueur *d'une part... d'autre part*, qui présente les parties du procès en cours. Parmi les paramètres que nous nous proposons d'observer et qui détermineront notre parcours au sein de cette contribution, citons :

- L'évolution en diachronie longue et la répartition des formes *d'une part... d'autre part* dans le corpus, et la possible apparition d'un troisième élément (ou plus). Nous explorerons cette question dans la première partie de cette contribution.
- La position de ces marqueurs au sein de la « phrase » ou, du moins, de l'unité prédicative fondamentale que l'on trouve dans les textes.

---

<sup>16</sup> M. Goux, « L'évolution des cadres de discours dans la Coutume de Normandie », *Le Temps long : l'évolution du français dans un corpus textuel calibré. Le témoignage de la Coutume de la Normandie (1250-1771)*, *Studia Linguistica Romanica*, M. Goux (dir.), n° 8, 2022, p. 116-130.

<sup>17</sup> Voir notre article « Dire le droit et dire le vrai. La polyphonie dans la coutume de Normandie », *Studia Linguistica Romanica*, n°7, 2022, p. 1-20.

<sup>18</sup> Marc Olivier, « Diachronie de la proclise et de l'enclise avec l'infinitif en français médiéval (12<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> s.) », *Le Temps long : l'évolution du français dans un corpus textuel calibré...*, *op. cit.*, 2022, p. 10-35.

<sup>19</sup> Daniela Capin et Pierre Larrivé, « Gloses et réécritures des textes coutumiers : les métamorphoses de la Coutume de Normandie du Moyen Âge à la Renaissance », *Le Français préclassique*, n° 19, 2017, p. 49-68 ; P. Larrivé et D. Capin, « Types de textes et changement syntaxique », *Actes du 6<sup>e</sup> Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2018)*, (<<https://doi.org/10.1051/shsconf/20184603004>>), F. Neveu *et al.* (dir.), mise en ligne en 2018.

<sup>20</sup> Géraldine Cazals, « Les arrêts notables et la pensée juridique de la Renaissance », dans « *Des arrêts parlans* ». *Les arrêts notables à la Renaissance entre droit et littérature*, G. Cazals *et al.* (dir.), Genève, Droz, 2014, p. 203-224.

Malgré l'anachronisme du terme<sup>21</sup>, par souci de clarté de l'exposé, nous parlerons bien de *phrase* dans la suite de ce travail pour désigner une unité syntaxique et / ou prédicative. Notamment, nous observerons si, comme le notait Pascal Montchaud pour l'oral<sup>22</sup>, *d'une part* se trouve davantage après le contenu sur lequel il porte, par rapport à *côté* qui interviendrait avant ce dernier. En lien avec ce paramètre, nous observerons les éléments que les auteurs mettent effectivement en corrélation les uns avec les autres dans la deuxième partie.

- Enfin, les interprétations générales de cette structure, entre sens spatial, organisation argumentative et organisation textuelle, seront étudiées dans la troisième et dernière partie.

Tout au long de notre parcours également, nous analyserons la concurrence de *part* avec le substantif *côté* : il s'agira notamment d'observer une possible évolution croisée entre les substantifs. Cela nous intéresse d'autant plus que, bien que *côté* suppose une symétrisation et une découpe duelle de l'objet au regard de *partie*, qui peut envisager davantage de « morceaux », ce n'est pas le cas de son sens spécialisé dans la mesure où, quelle que soit la nature du procès, il y aura toujours deux *parties* à celui-ci.

## 1. ÉVOLUTIONS DIACHRONIQUES

Le couple *d'une part... d'autre part* est présent dès le *Très Ancien Coutumier*, texte le plus ancien du corpus (1250) et l'une des plus vieilles sources de droit en langue française retrouvée à ce jour, même si on ne trouve que peu d'occurrences (4<sup>23</sup>). La fréquence du schème va augmentant régulièrement, malgré une absence absolue dans le texte de Rouillé (1539). Dans ce dernier, c'est la glose latine qui se charge des récits jurisprudentiels : l'auteur va donc employer le terme *parte* comme le faisait jadis Cicéron, et on va donc le retrouver en lieu et place du couple *d'une part... d'autre part* dans la langue vulgaire (5). On ne trouve pas non plus le terme chez Pannier (1856), qui consacre son développement uniquement à la théorie juridique : son absence est donc bien moins surprenante concernant ce texte :

<sup>21</sup> Gilles Siouffi, « Entre phrase et période », dans *Histoire de la phrase française, des Serments de Strasbourg aux écritures numériques*, G. Siouffi (dir.), Arles, Actes Sud, 2020, p. 125-169.

<sup>22</sup> P. Montchaud, « Marqueurs discursifs... », art. cit., p. 93-94.

<sup>23</sup> Les références des exemples sont données de façon simplifiée, sur le modèle (Auteur [ou texte], Date). On trouvera les références complètes des textes cités en fin d'ouvrage, dans la sous-section « Corpus » de la bibliographie générale. Les traductions des exemples en ancienne langue française ou en latin sont de notre chef.



4. ou que il a por chatie la mort de lui ou des suens ou que il ait haine mortel entre lui et son lignage *d'une part*. et le signor et les suens *d'autre*. («ou qu'il a puni sa mort ou celle des siens, ou s'il y a une haine mortelle entre lui et sa lignée d'une part, et le seigneur et les siens d'autre», *TAC*, 1250)
5. *et ei se in omnibus innocuos exhibere: nec et aduersantium partem in aliquo confouere*. («et de se présenter à lui inoffensif en toutes choses : ils n'ont pas non plus favorisé aucunes des parties adverses», Rouillé, 1539)

Nous livrons à présent les résultats détaillés de notre exploration, en distinguant *d'autre part* et *d(e l')autre* :

Texte	D'une part	D'autre part	D(e l')autre
<i>TAC (1250)</i>	2	0	2
<i>GC (1300)</i>	5	3	2
<i>Instructions (1386)</i>	2	0	2
<i>Rouillé (1539)</i>	0	0	0
<i>Terrien (1580)</i>	67	41	39
<i>Bérault (1614)</i>	122	71	60
<i>Basnage (1678)</i>	45	41	4
<i>Merville (1731)</i>	6	6	0
<i>Pesnelle (1771)</i>	16	18	0
<i>Pannier (1856)</i>	0	0	0

Tableau 1. *D'une part / D'autre part (de l'autre)* dans le corpus ConDÉ.

Cette première exploration appelle, il nous semble, quatre commentaires principaux :

- (i) Tout d'abord, et contrairement à notre première intuition, l'emploi des marqueurs *d'une part / d'autre part* est indépendant de la taille des ouvrages. Basnage, qui est de loin le texte le plus important en termes de volume puisque capitalisant, à lui seul, presque 1 million de tokens (soit, près d'un quart de l'ensemble du corpus), emploie ces marqueurs plus rarement que Bérault ou Terrien, par exemple. Cela peut s'expliquer dans la mesure où la langue possède de nombreux outils permettant de sérier les couples, du concurrent le plus immédiat *d'un côté... de l'autre* aux marques du type *premièrement... deuxièmement*, des adverbes de liaison, etc. Le style de chaque auteur joue donc un rôle notable dans cette problématique, ce qui est attendu sur ces questions d'organisation textuelle.
- (ii) Ensuite et parallèlement à ce premier point, l'on observe une grande variance de texte en texte. Un pic est atteint avec Bérault (1614) avant une décroissance marquante de l'emploi du terme jusqu'à sa disparition (quasi-totale) chez Pesnelle (1771) et en excluant le cas particulier

de Pannier (1856), comme dit plus haut. Il ne semble pas que cette disparition soit corrélée avec un changement notable dans le contenu des ouvrages. Il nous faut donc envisager soit une concurrence avec d'autres marques, soit un changement dans les stratégies d'organisation de l'énoncé et de l'argumentation.

- (iii) Troisièmement, on observe une tendance à réduire la disparité hétéromorphique des deux éléments en employant de plus en plus *d'autre part*, plutôt que *de l'autre* ou *d'autre*, ce qui peut traduire un meilleur balisage textuel du second élément par la répétition du substantif. Nous y reviendrons plus bas.
- (iv) Quatrièmement, ces relevés mettent au jour une asymétrie particulière dans l'emploi de ces marques. Comme nous l'avons expliqué, l'on trouve *d'autre part* sans *d'une part* uniquement chez Terrien et Bérault, tant et si bien que l'on peut considérer qu'il s'agit là d'un stylème propre à ces auteurs. L'identification de ce qui composerait la « première part » du système duel est parfois difficilement accessible dans le texte, et elle ne peut s'interpréter comme telle que par une lecture rétrospective du cotexte antécédent :

6. Le sujet ne peut interjetter clameur de haro, ou comme on dit en France former complainte contre le Roy ou son seigneur duquel il est justiciable, ains se doit pourvoir par requeste par deuers le iuge pour implorer son office. Aussi seroit le haro ou complainte mal intentee pour denegation du droit du Roy. Car le Roy est celuy qui garde et maintient ses sujets, et n'est convenable qu'il demande de luy mesme estre maintenu et gardé contr'eux : *d'autre part* la complainte ou haro suppose trouble qui ne luy peut ny doit estre fait par ses sujets. (Bérault, 1614)

Dans l'exemple 6 ainsi, rien, à gauche du marqueur, ne semble amorcer l'apparition *d'autre part*. Cette difficulté d'interprétation explique le peu d'occurrences que l'on trouve dans le corpus. Ici, *d'autre part* nous semble parfaitement substituable à une marque additive du type *de plus* ou *en outre*. L'effet à la lecture est cependant destabilisant, dans la mesure où *d'autre part* implique la présence du marqueur *d'une part*, absent pourtant du texte. On notera que le contraire ne semble pas se trouver dans le corpus, y compris chez Terrien ou Bérault. *D'une part* est nécessairement suivi *d'autre part*, même si ce dernier se situe assez loin dans le texte, et nous n'avons pas relevé de cas mixte, où *d'une part* serait suivi *d'un autre côté*, ou réciproquement.

De même, nous n'avons pas trouvé de troisième élément dans les textes. On ne peut exclure un problème de repérage dans la mesure où la

grande variété de formes que peut prendre ce troisième élément (*enfin, troisièmement, alors...*) nous a contraint à parcourir manuellement nos occurrences ; mais quand bien même cela se trouverait-il, cela serait exceptionnel et donc non représentatif de notre corpus. La comparaison avec le couple mettant en jeu le substantif *côté* nous permet également d'en apprendre davantage sur ces occurrences. Les résultats sont assez surprenants :

Texte	D'un côté	D'autre côté	D(e l)'autre
<i>TAC (1250)</i>	0	0	0
<i>GC (1300)</i>	0	0	0
<i>Instructions (1386)</i>	0	0	0
<i>Rouillé (1539)</i>	0	0	0
<i>Terrien (1580)</i>	1	4	0
<i>Bérault (1614)</i>	3	3	0
<i>Basnage (1678)</i>	16	15	1
<i>Merville (1731)</i>	15	61	0
<i>Pesnelle (1771)</i>	8	10	2
<i>Pannier (1856)</i>	0	0	0

Tableau 2. Emploi des formes *d'un côté / d'autre côté* dans le corpus ConDÉ.

Ces résultats appellent encore une fois plusieurs commentaires :

- (i) D'une part, on note une arrivée tardive de ce couple dans les coutumiers. Il est du reste peu fréquent, et ce alors qu'il est attesté dès la période médiévale<sup>24</sup>. Cela conforte notre idée d'une spécialisation du terme *part* au regard de *côté* dans les coutumiers normands.
- (ii) D'autre part, l'on observe une asymétrie particulièrement marquée entre les termes, et ce dès l'apparition de *côté* chez Terrien (1580) : *d'autre côté* est généralement plus fréquent que *d'un côté*. Cela oblige à opérer une interprétation dynamique du continuum textuel dans la mesure où il faut nécessairement remonter dans le cotexte gauche, après lecture de *autre côté*, pour saisir que nous sommes dans un système corrélatif. Le repérage est alors assez complexe, et il est souvent difficile d'établir précisément ce qui compose le premier « côté » du système, comme cela se manifeste dans l'exemple 6 cité précédemment. L'exemple suivant, que nous reproduisons *in extenso* à partir du début d'un paragraphe est assez représentatif de ce phénomène :

<sup>24</sup> B. Combettes, « Locutions temporelles... », art. cit., p. 29.

7. Quand le Patronnage est personnel, ce qui arrive lors que celui qui a fondé et doté l'Eglise n'a point infeodé le Patronnage, c'est à dire qu'il n'a point déclaré qu'il l'étoit à cause de quelque fief ou glebe, alors il est vray de dire que tous ceux qui peuvent justifier d'être descendus de luy doivent avoir toutes les prerogatives des Patrons honoraires : mais puisque le Patronnage n'étoit en cette Maison-là qu'à cause d'un fief, il étoit absolument réel, et le fief en étant sorti on ne pouvoit plus prétendre aucun droit honorifique ; car comme le Patronnage suit la glebe les honneurs y sont aussi attachez, et en sont une dépendance, et on ne peut donner un autre sens à cet Article ; ce seroit choquer les principes des Patronnages qui se doivent regler par les Canons qui les ont établis, et ne peuvent être changez par les Coûtumes, de sorte qu'il les faut expliquer par les constitutions Canoniques. On alléguoit *d'autre côté* que la Coûtume s'étoit expliquée si nettement [...]. (Basnage, 1678)

Il est périlleux ici de se rabattre sur la typo-disposition, par exemple sur le début d'une phrase graphique. Comme on le sait<sup>25</sup>, ces marques typographiques ne coïncident pas nécessairement à l'époque avec une découpe rhétorique ou argumentative de l'énoncé. La typo-disposition générale autorise cependant un balisage de la « zone textuelle » où la recherche doit se faire, dans la mesure où peu d'éléments purement linguistiques permettent de mener l'analyse. On doit davantage opérer une inférence sémantique complexe, ici la mention du fait qu'« on ne peut donner un autre sens à cet Article » qui ouvre, par le truchement de l'adjectif *autre* qui évoque une alternative, la possibilité d'un *autre côté* à l'argumentation. On aurait pu cependant s'arrêter avant la mention d'un *autre côté* et considérer le développement textuel terminé, sans ressentir un « manque » ou un déséquilibre à la lecture. Là encore, on pourrait substituer *d'autre côté* par un marqueur du type *en outre*, *de plus* et autres, tant le schème corrélatif paraît distendu dans cet emploi spécifique.

On peut cependant s'interroger sur l'absence du marqueur *côté* pour opposer deux arguments contraires. On peut postuler une interférence avec le sens premier du terme, de « côté [de la famille] », très fréquent dans ces textes parlant notamment de droit privé, et qui pourrait alors créer des erreurs d'interprétation. On pourrait cependant rétorquer que *part* devrait créer la même ambiguïté, puisque le sens premier de « portion, part [d'un héritage] » se rencontre aussi dans les textes : mais des synonymes ou paronymes (et notamment *partie*) sont généralement employés dans ce cas de figure, alors qu'il ne semble pas y avoir d'équivalent pour *côté*. Il y aurait donc une contrainte propre au discours spécialisé qui influencerait directe-

<sup>25</sup> G. Siouffi, « Entre phrase et période », art. cit.

ment l'emploi des marqueurs d'organisation, indépendamment des procédures de grammaticalisation ou de pragmatization que l'on rencontre dans la langue commune. Cela invite à la plus grande prudence quant à l'analyse de ces phénomènes et, plus que jamais, à la prise en compte du genre textuel.

Ces précautions à part, il est possible de dire que *côté* n'est pas vraiment employé dans ces textes comme outil d'organisation textuelle, malgré un pic de fréquence au long des XVII<sup>e</sup> et des XVIII<sup>e</sup> siècles. Sur cette période, il semble effectivement endosser temporairement le rôle de *part* dans nos coutumiers normands. Ce phénomène peut s'interpréter comme une évolution des pratiques de lecture et comme un meilleur balisage des marques corrélatives, pour favoriser l'interprétation et la lecture des énoncés. Notamment, l'équilibre est atteint chez Pesnelle, Merville étant connu dans ce corpus pour l'archaïsme de son écriture<sup>26</sup>. Cet équilibrage traduirait une meilleure prise en compte du lecteur dans la conduite du texte et un resserrement des unités infratextuelles fondamentales, conformément à ce qui a été observé au long de cette période de l'histoire de l'écrit<sup>27</sup>.

Dans tous les cas, les termes *part* et *côté* ne sont absolument pas identiques comme les études antécédentes le confirmaient, ce qui est sans doute lié à leur rôle dans les textes comme nous allons le voir à présent.

## 2. POSITION DANS LA « PHRASE » ET ÉLÉMENTS MIS EN RELATION

Un élément souvent analysé dans les études sur *d'une / autre part* concerne la position respective des éléments au sein des structures phrasiques, notamment à l'oral<sup>28</sup>. Ces positions sont déterminantes quant à l'identification des structures corrélatées et leur interprétation. Notamment, *d'une / autre part* a cette caractéristique de pouvoir être assez mobile dans les propositions par rapport à d'autres marqueurs iso- ou hétéromorphes, et de se retrouver à n'importe quelle position de la séquence dans laquelle on le trouve. Les relevés du corpus montrent néanmoins des tendances positionnelles assez marquées, indépendamment des tendances propres à certains auteurs :

<sup>26</sup> « L'évolution des cadres de discours... » et « Dire le droit... », art. cit.

<sup>27</sup> G. Siouffi, « Entre phrase et période », art. cit. ; Mathieu Goux, *Le pronom-déterminant LEQUEL en français préclassique et classique*, Paris, Classiques Garnier, 2019.

<sup>28</sup> P. Montchaud, « Marqueurs discursifs... », art. cit. ; C. Schnedecker, « Aspects morpho-sémantiques... », art. cit. ; Audrey Roig, « La corrélation à l'oral », *Langue française*, n° 196, p. 75-100.

Texte	D'une part		D'autre part		D(e l)'autre	
	Fin prop.	Début prop.	Fin prop.	Début prop.	Fin prop.	Début prop.
<i>TAC (1250)</i>	2	0	0	0	1	1
<i>GC (1300)</i>	5	0	0	3	2	0
<i>Instructions (1386)</i>	2	0	0	0	2	0
<i>Rouillé (1539)</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Terrien (1580)</i>	67	0	37	4	49	0
<i>Béroult (1614)</i>	122	0	9	62	41	10
<i>Basnage (1678)</i>	43	2	2	39	4	0
<i>Merville (1731)</i>	6	0	0	6	0	0
<i>Pesnelle (1771)</i>	14	2	9	9	0	0
<i>Pannier (1856)</i>	0	0	0	0	0	0

Tableau 3. Position des marqueurs corrélatifs *d'une part / d'autre part* dans le corpus ConDÉ.

Comme nous le voyons dans ces relevés, *d'autre* (sans répétition du substantif) est en emploi contraint, se trouvant surtout à la fin de proposition. Une seule occurrence dans le *TAC* ne répond pas à cette tendance, ainsi qu'une petite poignée dans Béroult. On peut néanmoins considérer que la proximité des deux éléments, qui se retrouvent directement coordonnés, favorise leur rapprochement et, partant, leur interprétation. De plus, les éléments reliés étant assez brefs, comme ce sont généralement des GN avec leurs éventuelles appositions, cela n'est pas un frein à la compréhension :

- 8a. [...] Christophe Michel, Sieur de Préfontaine comme ayant épousé Demoiselle Jacqueline Françoise Escoulant, et Marie Escoulant veuve Guillaume Chastel, *d'une part*; et les Sieurs de Haumanoir et du Dupalay, *d'autre*. (Pesnelle, 1771)
- 8b. se il n a la pes le duc. E se il a pes *d'une part et d'autre* il ait les lettres le duc. en qe sa pes soit contenue. («s'il n'a pas la paix du duc, et s'il a paix *d'une part*, et *d'autre* s'il a les lettres du Duc, en lesquelles sa paix est contenue...», *TAC*, 1250)
- 8c. [...] mettre et rédiger par écrit les differens et raisons *d'une part et d'autre* pour le tout rapporté par devers nostre dite Cour de Parlement en estre par elle ordonné [...]. (Béroult, 1614)

Ces exemples illustrent également une tendance lourde à la symétrie initiée par *d'une part*, celui-ci appelant surtout le second élément, le contraire n'étant pas vrai comme nous avons vu. On notera également que l'absence de répétition du substantif peut être perçue comme un élément stylistique, voire comme un stylème propre à un certain chronolecte puisque se retrouvant surtout chez Terrien et chez Béroult, soit entre la fin

du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il faudrait étendre l'analyse à d'autres textes de procédure de la même période pour déterminer s'il s'agit là d'un trait du genre juridique de l'époque, ou une tendance plus générale que l'on trouve en français préclassique. Il est difficile de mener cette étude systématiquement; mais un sondage rapide sur *Frantext* du syntagme *d'autre* suivi d'un signe de ponctuation ne semble pas indiquer quoi que ce soit de cet ordre, au contraire: le tour semble assez rare, même s'il est un peu plus fréquent au XIV<sup>e</sup> siècle. Une enquête complémentaire serait à mener dans la base *Frantext*, notamment composée de textes littéraires ou philosophiques et ne relevant pas des discours de spécialité.

Si ce n'est ces cas particuliers, l'on observe l'usage d'une véritable structure en miroir, *d'une part* ayant tendance à être postposé au premier élément corrélé, *d'autre part* à initier le second, mais uniquement lorsqu'ils ne forment pas un couple de marques. Leur décorrélation favorise les structures en vis-à-vis alors que la symétrie invite les marqueurs à fermer les deux segments. C'est notamment frappant pour *d'autre part* qui ouvre un grand nombre de phrases graphiques dans le corpus, et ce sans être corrélé avec *d'une part*<sup>29</sup>. La comparaison entre les exemples (9) et (10) suivants nous permet d'observer au mieux l'emploi de ces marques pragmatiques:

9. [...] au Rapport de Mr Roussel, entre les enfans de Robert le Vicomte *d'une part*, et Vincent Prevostière et Marie le Bigot sa femme *d'autre part*. (Basnage, 1678)
10. [...] Ce qu'il faut entendre pendant le temps du Bail; car apres le fermier peut refuser de le continuer, auquel cas le décrétant sera tenu de faire établir un Commissaire. *D'autre part*, les acquereurs, qui sont maintenus en leur jouissance pendant le Décret [...]. (Pesnelle, 1771)

Ces exemples nous permettent d'opposer deux emplois du marqueur *d'autre part*, selon sa position dans le texte: un emploi *corrélatif*, lié à la théâtralisation de la procédure judiciaire et qui permet, comme dans l'exemple 9, de mettre en vis-à-vis les deux parties du procès, personnes humaines souvent réelles, parfois imaginaires<sup>30</sup>; et un emploi *textuel*, comme pour l'exemple 10, lié à l'organisation de l'argumentation et à la progression informationnelle, qui permet de stratifier l'énoncé en corrélant deux étapes argumentatives au sein d'une démonstration.

<sup>29</sup> Le corpus ConDÉ a reproduit la ponctuation et la typodisposition générale de ses témoins, ce qui autorise à se fonder sur ces éléments pour conduire l'analyse.

<sup>30</sup> Mathieu Goux et Gwenaëlle Callemein, «Les "questions de droit" dans la *Coutume réformée* de Henri Basnage (1678): analyse d'un dispositif explicatif», *L'information grammaticale*, n° 164, 2020, p. 31-38.

### 3. MISE EN SCÈNE ET TEXTUALITÉ

Pour aborder ces deux familles d'emploi, revenons un instant sur la différence entre *part* et *côté*, que nous avons abordée en introduction. La nuance majeure vient, selon les études, de la priorité des opérations envisagées. Dans *côté*, la découpe précède l'objet et dans *part*, l'objet précède la découpe ou, comme le résume Pascal Montchaud :

[un *côté*] peut être considéré comme préconstruit au sens où son existence est contemporaine de celle du tout, une *part* résulte d'un partage qui est second par rapport au tout<sup>31</sup>.

C'est là l'enjeu : *côté* présupposerait une opposition franche et partant une symétrisation forte de l'objet, réel ou abstrait, dont il opère la découpe, alors que *partie* garde une idée d'un partage secondaire au regard du tout. Cela implique notamment que l'inversion des segments corrélés est difficile dans le cas de *côté*, qui opère une hiérarchisation plus ou moins implicite des segments, mais que cette inversion est envisageable avec *part* et que, dans certains cas, « le statut non marqué de *part* par rapport à *côté* fait que la corrélation en *part* peut apparaître là où serait attendu l'emploi de *côté*<sup>32</sup> ».

Nous aimerions dès lors aller plus loin ici et considérer qu'il y a, dans les coutumiers normands, deux marques distinctes avec *part* : l'une assimilable à *côté*, qui opère une hiérarchisation des arguments en opérant une adjonction, plutôt qu'une opposition, avec une première interprétation que l'auteur rejette — c'est ce que l'on aurait avec les marques asymétriques ; et l'autre non assimilable à *côté*, qui renvoie aux parties du procès, parties considérées comme équipollentes et, au moment où le procès est engagé, toutes deux dans leur droit. L'interprétation se fonde dès lors sur le « tout » qui fait l'objet d'une découpe partonomique :

- Dans le cas des marques asymétriques, ce *tout* serait le droit ou son interprétation, soit « la vérité » (du moins, la vérité telle que l'entend le droit normand), qui ne peut être qu'univoque. Il ne s'agit pas de dire qu'une partie a raison ou que l'autre a tort, mais bien d'envisager que les interprétations concurrentielles sont toutes deux fondées et que c'est la délibération et le procès qui détermineront leur réalité au regard du droit et de son esprit<sup>33</sup>. Cela est cohérent avec l'importance donnée à la

<sup>31</sup> P. Montchaud, « Marqueurs discursifs... », art. cit., p. 95.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>33</sup> On peut évoquer ici l'affaire dite du « sang damné », qui défraya la chronique normande au point de justifier la réécriture de la coutume. Voir <<https://conde.hypotheses.org/393>>, ainsi que René Fihol et Michel Brunet, « Autour de l'arrêt du "Sang



jurisprudence dans le droit coutumier normand, et la place du dispositif explicatif / interprétatif dans la conduite de l'argumentation<sup>34</sup>. Dans ces cas de figure, *d'autre part* (et *d'une part*, quand on le trouve), s'interprète comme un marqueur pragmatique organisant des séquences argumentatives et substituable à *d'un côté... de l'autre*. La symétrie de la corrélation s'accompagne d'une force argumentative supérieure donnée au second élément, sa position terminale lui donnant une plus grande importance dans la démonstration.

- Dans le cas des marques symétriques, ce *tout* serait le dispositif réel, ou la *praxis* de la procédure pénale, qui ne peut exister que si deux parties sont effectivement en opposition à propos d'un sujet quelconque mais relevant du droit privé. Nous sommes ici dans une interprétation qui n'est pas franchement de l'ordre de la spatialité, quand bien même son origine serait effectivement spatiale puisque liée à la position des parties au sein de la salle d'audience, mais bien de la présentation des forces en présence. S'il y a encore pragmatization des marques, elle nous semble d'un tout autre ordre que le cas précédent. Ici, l'ordre de présentation des parties suit plutôt une logique de l'ordre plaignant / défendant, en distinguant la personne à l'origine de la procédure et qui se sent lésée, de celle contre laquelle elle s'oppose. Même si l'on observe une relation de causalité, cette fois-ci proprement corrélatrice puisque le second segment ne saurait exister sans le premier, on ne peut attribuer de force argumentative particulière à l'un ou l'autre puisqu'avant la tenue du procès, on ne peut déterminer qui a raison, et qui a tort.

Dans ce deuxième cas de figure, *d'une part... d'autre part* ne relie certes que des noms de personne au sein du continuum textuel, mais ils relient en réalité les enjeux qu'ils portent, surtout dans un corpus, les coutumiers normands, qui ne traite que de droit privé et dont le droit des personnes physiques, en et par eux-mêmes ou par la transitivité de leurs propriétés d'usage et personnelles, est de la plus haute importance. On passe ainsi insensiblement d'une marque à l'autre au sein des coutumiers, comme si nous glissions d'une étape de pragmatization à l'autre. Cela se voit notamment dans le cadre des récits de procédure : alors que le couple *d'une part... d'autre part* sert traditionnellement à introduire, en première instance, les membres du procès, on peut voir intervenir *d'autre*

---

damné<sup>37</sup> : l'abrogation de la coutume normande d'exclusion successorale des enfants de condamnés», dans *Droit privé et Institutions régionales : Études offertes à Jean Yver*, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 1976, p. 209-241.

<sup>34</sup> M. Goux et G. Callemein, «Les "questions de droit"...», art. cit.

*part* pour structurer les argumentations, de la même façon qu'on le retrouve dans le cadre des développements théoriques abstraits des commentateurs. Il n'est d'ailleurs pas anodin que le texte embraye généralement, avec *d'autre part*, sur les arguments de la seconde «partie» du procès, et non sur la première, les auteurs ne respectant donc pas la présentation des forces en présence. Ils privilégient ainsi une progression à thème linéaire, si l'on peut dire, à une organisation plus stricte qui reproduirait la symétrie initiale dans la présentation des arguments. On appréciera ainsi la position duelle voire ambiguë de *d'autre part*, qui vient à la fois fermer le segment corrélatif de gauche, symétrique avec *d'une part*, et ouvrir la seconde partie de l'argumentation. Cela en fait véritablement un élément pivot, jouant sur une polyfonctionnalité qui lui est propre.

Autant, cependant, ce second rôle pourrait être substituable à *côté* comme nous le notions plus haut, autant on ne saurait faire de même dans le premier. *Part* garde une plasticité pratique pour ces coutumiers, qui l'exploitent comme un marqueur textuel de premier plan marquant les différentes phases de la démonstration. Il permet d'opérer une transition entre la présentation des parties et le déroulé de l'argumentation, comme on le voit dans les exemples suivants :

11. Pour le premier cas y a eu arrest donné le 22 de Juin 1548. entre la vefve Loys du Buse, marié en premieres nopces avec Catherine Bondel, ladite vefve tutrice des enfes dudit du Buse, et d'elle d'une part, et *Guillebert du Buse* fils dudit Loys et de ladite Bondel soy portant heritier de sa mere, et renonçant à la succestion de son père *d'autre part*, par lequel fut dit que ledit *Guillebert* auroit certain héritage retiré par son père [...] (Terrien, 1578)
12. [...] contre un Arrest donné, au Rapport de Mr de Galentine, le 7. d'Avril 1634. entre M. Jean le Mareschal, Lieutenant General au Bailliage de Gisors, *d'une part*, et *Me Loüis Quentin* et Onfroy, *d'autre part*: *La femme dudit sieur Quentin* avoit été en la tutelle du Cauchois [...] (Basnage, 1678)

On notera que dans ces derniers, le pronom *lequel* (11), au rôle d'introducteur séquentiel ou périodique reconnu<sup>35</sup>, ou encore les deux points (12), là encore interprétés comme une bascule séquentielle, favorisent cette interprétation dynamique du marqueur dans les textes. Pour ainsi dire, la mise en scène spatiale et la théâtralisation de la procédure juridique débouche nécessairement sur une organisation discursive : ce qui était observé dans le cadre d'une évolution diachronique longue se rencontre alors, en

<sup>35</sup> M. Goux, *Le pronom-déterminant...*, op. cit., p. 193-239.

synchronie, dans le corpus. Il ne nous semble pas que ces emplois soient des reliquats de formes archaïsantes qui s'apprêteraient à disparaître, tant les auteurs opèrent un choix conscient dans leur écriture. En ce sens, on peut se demander jusqu'à quel point la grammaticalisation s'est opérée, car il n'y a pas de solution de continuité entre la présentation des parties du procès et la disposition argumentative que l'auteur commente. En vérité, il y aurait là comme une pragmatification dynamique du phénomène; l'interprétation que l'on donne du marqueur lui-même est favorisée par l'emplacement duel, sur la frontière, du marqueur *d'autre part* qui, plus que le premier élément, déclenche véritablement l'interprétation corrélatrice et favorise ce glissement entre deux strates d'organisation textuelle.

## CONCLUSIONS

On sait que l'identification des structures corrélatrices dépend tant des marques en jeu que des relations de solidarités pragmatiques que l'on peut repérer dans les énoncés<sup>36</sup>. En revanche, la question de l'interprétation sémantique des structures corrélatrices, de leur « programmation » pour ainsi dire et pour reprendre le terme de Catherine Schnedecker<sup>37</sup>, semble surtout se polariser sur des phénomènes de pragmatification ou de grammaticalisation, souvent avec une idée emprunte de directionnalisation du changement qui « aboutirait » à une étape purement textuelle ou métadiscursive, *terminus ad quem* de son parcours.

Il semble pourtant, et à l'instar de ce que l'on peut observer dans d'autres phénomènes de grammaticalisation<sup>38</sup>, que bien que le modèle général soit observable et observé, la progression ne soit ni régulière, ni unidirectionnelle. Des phénomènes de paliers et de contextes de transition (« bridge contexts<sup>39</sup> ») se rencontrent dès lors dans les coutumiers et montrent que même si l'interprétation du couple *d'une part / d'autre part*

---

<sup>36</sup> Gilles Corminboeuf, « Tu m'embrasses encore, et c'est mon pied dans les pompons ! » Comment construit-on le sens ?, *Discours* (<<https://discours.revues.org/4173>>), n° 3, mis en ligne en 2008; G. Corminboeuf, « Une composante "émotive" dans les constructions articulées par un et d'opposition ? », *Journal of French Language Studies*, n° 23-3, 2013, p. 357-375; A. Roig, *La Corrélation en français. Étude morphosyntaxique*, Paris, Classiques, Garnier, 2015; A. Roig, « La corrélation à l'oral », art. cit.; C. Schnedecker, « Aspects morpho-syntaxiques... », art. cit.; et l'introduction de ce volume.

<sup>37</sup> C. Schnedecker, « Aspects morpho-syntaxiques... », art. cit., p. 90.

<sup>38</sup> Elizabeth Closs Traugott et Graeme Trousdale, *Constructionalization and constructional changes*, Oxford University Press, 2013, p. 30 sq.

<sup>39</sup> Bernd Heine, « On the role of context in grammaticalization », *Typological Studies in Language* n°49, 2002, p. 83-101.

comme marqueur discursif est présente dès les phases les plus anciennes de la langue<sup>40</sup>, la resémantisation, ici dans le cadre d'un discours de spécialité d'ordre juridique, favorise des analyses complexes qui reconfigurent les contextes d'emploi des formes en jeu. Nous retiendrons donc deux résultats majeurs :

- Tout d'abord, que c'est le deuxième membre du système, et non le premier, qui crée la structure corrélatrice, parfois en exigeant une réinterprétation du cotexte gauche comme membre de la corrélation. Cela pose dès lors la question de la symétrisation de l'énoncé et laisse à envisager une écriture plastique, surtout entre le moyen français et le français classique, soit à un moment où le continuum textuel, encore fortement marqué par une écriture périodique<sup>41</sup>, se conçoit comme une série de relances successives, « comme un ensemble illimité sans bornes finales clairement établies, toujours susceptible de se prolonger<sup>42</sup> ». La corrélation permettrait donc, mais grâce à une lecture rétrospective, de donner de la solidarité à l'énoncé et de mieux le structurer, parfois de loin en loin, et de rester concentré dans la longueur. C'est un avantage certain pour des textes qui ne présentent pas toujours une organisation typo-dispositionnelle marquée, comme des alinéas, des paragraphes, etc<sup>43</sup>. La solidarité corrélatrice propose alors une stratification particulière du continuum textuel, en soutien de cette organisation spatiale défaillante.
- Ensuite, que les auteurs exploitent des enjeux d'échelle textuelle en se servant de ces marques pour concilier des phénomènes micro-syntaxiques ou micro-discursifs, par exemple en opposant les deux parties d'un procès, et macro-syntaxiques ou macro-discursifs, en mettant en vis-à-vis deux moments argumentatifs distincts. La corrélation, en ce sens, construit un sas de transition entre les phénomènes, bien que cela se fasse au prix d'une resémantisation ou d'une dépragmaticalisation du marqueur, qui reprend alors un sens spatial plus prononcé. Ces occurrences montrent notamment que ces sens sont toujours disponibles en langue, accessibles dans la conscience métalinguistique des auteurs et qu'ils peuvent les convoquer sans mal dans leurs énoncés.

Mathieu GOUX  
Univ. de Caen, CRISCO

---

<sup>40</sup> B. Combettes, « Locutions temporelles... », art. cit.

<sup>41</sup> M. Goux, « Ponctuation et connecteurs en français classique », art. cit.

<sup>42</sup> M. Goux, *Le pronom-déterminant...*, op. cit., p. 299.

<sup>43</sup> M. Goux, « L'évolution des cadres... », art. cit.

La corrélation peut se définir comme un phénomène d'interdépendance entre un élément initial et un élément final qui induit la recherche d'une complétude sémantique. Il semble intéressant de l'envisager à trois plans, celui de la phrase, celui du texte et celui du discours. Le volume aborde les trois niveaux dans la perspective d'un *continuum*, en considérant tant leur fonctionnement propre que leurs interactions.

La période explorée va de 1450 à 1800. Quels sont les marqueurs et les valeurs du phénomène tout au long de ces quatre siècles ? Y a-t-il des spécificités dans sa mise en œuvre ? Comment les écrits produits avant la Révolution reflètent-ils et exploitent-ils les possibilités de corrélation offertes par la langue au niveau de la phrase, du texte et du discours ? La prise en compte du contexte étroit ou large des occurrences permet de considérer ce que la tension instaurée entre des unités apporte à des formes de textes variées, de nature littéraire ou non, et de faire dialoguer stylistique et sciences du langage autour d'un sujet de réflexion commun.

*Mathieu Goux est chercheur post-doctoral à l'université Caen Normandie. Il est spécialiste de l'histoire de la langue française, et notamment de la période du français préclassique et classique (1550-1750). Il travaille sur des questions relevant de la grammaire textuelle diachronique, telle la dynamique informationnelle des énoncés, l'influence des chaînes de référence et des supports d'écriture sur l'élaboration du texte, dans une perspective s'appuyant sur la linguistique de corpus.*

*Pascale Mounier, professeur à l'université Grenoble Alpes, est spécialiste de la littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle s'intéresse à l'écriture des genres en mobilisant les méthodes de différentes disciplines, anciennes ou actuelles, relatives à la production du discours. Elle examine notamment les cadres de séquençage textuel (phrase, période), l'influence de la forme d'écriture sur la structure logico-syntaxique (prose, vers) et les procédures rhétoriques à l'œuvre dans la production narrative.*